

# Annexe 1

## prix FTTE passif au NRO

La présente annexe est établie notamment par application de l'article intitulé « prix » du Contrat. Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes.

Les tarifs de la présente annexe s'entendent hors Difficultés Exceptionnelles de Constructions.

### Frais de mise à disposition

prestation	frais de mise à disposition
Accès FTTE passif au NRO	600
Tarif de lancement de l'offre	400*
Difficultés exceptionnelles de construction	Sur devis

\* Le Tarif de lancement s'applique pour toute commande d'Accès effectuée avant le 31/12/2019.

**Vendée Numérique** pourra prolonger ce tarif de lancement (sur décision de son conseil d'administration).

### Abonnement mensuel avec GTR S2 4h

*S2 : heures et jours ouvrables du lundi au samedi, 8h-18h*

prestation	abonnement mensuel
Accès FTTE passif au PM	133,5
Tarif de lancement de l'offre	100*

\* Le Tarif de lancement s'applique pour tous les abonnements facturés au titre de l'année 2019.

**Vendée Numérique** pourra prolonger ce tarif de lancement (sur décision de son conseil d'administration).

### Abonnement mensuel de l'option GTR S1 4h

*S1 : 7 jours sur 7, 24h sur 24*

prestation	abonnement mensuel
Option GTR S1 4h	50

## Forfait câblage optique

prestation	prix
Forfait câblage optique de longueur 30 à 60 mètres	299
Câblage optique supérieur à 60 mètres	sur devis

## Option de mise à disposition sur bandeau optique

prestation	frais de mise à disposition
Pose de bandeau optique	125

## Modifications

prestation	frais de mise à disposition
Passage d'une livraison sur PTO à livraison sur bandeau optique	425
Passage d'une livraison sur bandeau optique à livraison sur PTO	300
Modification de la position tête d'opérateur au PM	370
Déplacement extrémité client final dans une même salle à la même adresse	250
Déplacement extrémité client final dans une salle différente à la même adresse	sur devis

## Interventions à Tort (IAT)

libellé pénalité	unité	montant unitaire
Signalisation SAV traitée sans déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à Vendée Numérique	signalisation	0
intervention SAV avec déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à Vendée Numérique	intervention	150
Intervention à tort en phase de production (RDV manqué, locaux Client Final non accessible ou pas prêt, ...)	intervention	100
Réparation de la desserte interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	intervention	sur devis *

\* sous réserve de l'acceptation du devis par l'Opérateur